



Atteinte à la vie privée

Par Laud

Bonjour,

Je viens d'écrire sur le sujet d'une personne aux troubles narcissiques. Je me suis servie de ce que j'ai vécu au quotidien pendant quelques années. Je n'ai cité, ni son nom, ni son lieu de résidence, ni sa profession. J'ai également modifié les compositions des familles. Eventuellement, je peux utiliser un pseudo. Aucune diffamation. Juste un témoignage.

J'ai actuellement deux propositions de maisons d'éditeurs (de petites maisons). Avant de signer un contrat (et je vais leur poser la question !), je voudrais connaître les risques encourus comme atteinte à la vie à la vie privée si quelqu'un peut me répondre. Je vois que d'autres livres sont sortis sur le sujet sûrement sans l'accord de la personne concernée. Qu'en penser ?

Merci de vos éventuelles réponses.

Bonne journée à tous.